



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE**

RAPPORT

Médias de proximité & diversité

Après le Gip EPRA, une nouvelle politique

Jérôme Bouvier

JUIN 2013

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	p 2
CONTEXTE	p 3
PRINCIPE	p 4
ETAT DES LIEUX	p 5
<i>Les acquis du Gip Epra</i>	p 6
<i>Les fragilités du Gip Epra</i>	p 7
LES OBJECTIFS	p 9
PROPOSITIONS	p 10
1/ La Commission Nationale « Médias de Proximité & Diversité »	p 11
2/ « Vu des Quartiers », le site portail Proximité/ Diversité	p 13
* La mémoire des quartiers	p 14
3/ Médias de proximité & diversité. Le LIEU.	p 15
ELEMENTS BUDGETAIRES	p 16
* La SCAM	p 18
CALENDRIER	p 19
Remerciements	p 20
Annexe. Note INA	

AVANT PROPOS

Les médias de proximité qui œuvrent dans les territoires en difficulté sont des « grands corps fragiles ».

Grands par leurs missions. Ces médias de proximité sont de formidables outils de démocratie. Ils donnent la parole aux habitants de ces quartiers, la font entendre, la partagent. Sans eux, aucun des slogans qui émaillent le discours politique depuis 20 ans n'a de sens : « Tisser du lien » ; « favoriser la cohésion sociale » ; « Vivre ensemble » ...

Fragiles, oh combien fragiles. Ces médias de proximité conjuguent la vulnérabilité des territoires dont ils sont issus à celle qui touche tous les médias – du plus illustre au plus humble – quand ils se donnent pour mission d'informer, de cultiver et de transmettre.

Malgré le savoir faire et l'engagement de celles et ceux qui consacrent toute leur énergie à les faire vivre, aucun de ces médias ne pourrait exister sans soutien public. La vocation qui est la leur d'assurer « une mission de communication sociale de proximité » les place en dehors du système marchand. Ils peuvent être forts si la volonté politique qui les accompagne est forte. Ils s'affaiblissent quand la volonté politique s'étiolle. Ils sont assurés de disparaître dès lors que les acteurs publics locaux et nationaux ne croient plus suffisamment en leur utilité pour continuer de les soutenir.

Au-delà de leurs spécificités, les quelques 180 radios adhérentes du réseau Gip Epra, objet de ce rapport, témoignent avant tout de cette réalité.

CONTEXTE

Le Groupement d'Intérêt Public Echanges et Productions Radiophoniques a été créé en septembre 1993 pour « *mettre en œuvre une banque de programmes radiophoniques favorisant l'intégration en France des populations immigrées ou issues de l'immigration* »

Cette structure originale associant les représentants concernés de l'Etat et les radios associatives volontaires a permis pendant près de 20 ans de « *favoriser la production et la diffusion de programmes qui mettent en valeur les parcours d'intégration dans la société française, valoriser la mémoire de l'immigration, contribuer à la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité. De participer également au développement de la communication de proximité, notamment dans les agglomérations et quartiers en difficulté* » (Convention du 15 mars 2005).

En 2010, aux plus belles heures du réseau, le Gip Epra a pu compter sur une dotation budgétaire de près de 1,3 m€ pour 438 heures de programmes « achetées » aux radios productrices.

En 2011, les ministères de tutelle décidaient d'une baisse de leurs subventions de plus de moitié. Avec un budget d'environ 500 000€ le Gip Epra réduisait son achat de programmes de deux tiers, soit 169 heures exactement.

Le 21 décembre 2012, lors de l'Assemblée Générale du GIP, le Président Hervé Masurel, annonçait « la liquidation du Gip Epra au second trimestre 2013 » et le lancement d'une réflexion pour définir « un projet alternatif » qui succède au GIP EPRA.

Le 28 février 2013, les Ministres de l'Intérieur, de la Culture et de la Communication et le Ministre délégué chargé de la ville me proposaient de mener cette mission de réflexion en précisant que les propositions formulées « devraient être sans impact budgétaire » et qu'elles devraient répondre à trois objectifs :

⇒ L'évolution des formes et modalités des aides publiques aux radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville.

⇒ La constitution et l'organisation d'une mise en réseau de ces radios avec l'appui éventuel de l'Etat en la matière.

⇒ La gestion des archives radiophoniques du Gip Epra.

PRINCIPE

En ce vendredi 7 juin, voici donc ce rapport. Le calendrier très bref alloué à sa réalisation n'a pas permis d'approfondir toutes les problématiques posées mais il a eu au moins l'avantage d'obliger à l'essentiel.

J'ai pris le parti de ne pas y évoquer le débat sur la « pertinence » ou « l'erreur » de dissoudre le Gip Epra dans lequel les partenaires semblent enfermés contre leur gré depuis trois ans. J'ai pris ce parti d'autant plus facilement que je n'ai pas vocation à cautionner ni contester une décision déjà prise.

Pour tenter de « sortir par le haut » d'une crise forcément douloureuse, j'ai au contraire fait le pari de l'avenir. J'ai concentré mon propos sur la définition d'une architecture cohérente, aussi simple et lisible que possible, en laissant le soin aux acteurs de s'en emparer pour l'améliorer et le faire vivre.

Le journaliste que je suis connaît l'humble destinée de la majorité des rapports...

Si j'ai accepté avec autant d'enthousiasme cette mission bénévole, c'est parce que j'ai la certitude que l'avenir des radios locales associatives et des médias de proximité qui œuvrent dans les quartiers populaires est un enjeu démocratique majeur.

Et l'intime conviction que les ministères qui l'ont commandé et les médias qui y ont contribué partagent cette certitude.

ETAT DES LIEUX

Résumer vingt années d'une aventure collective aussi riche que celle là est impossible. Il faudrait dire les paroles partagées, les bonheurs de la radio quand elle dit le plus proche des gens, la formidable mémoire accumulée, les crises surmontées, celles qui ne l'ont pas été...

Tant de passions entourent la vie et la mort de l'Epra que l'exercice rend difficile la projection vers le futur. Nombre de radios interrogées ne veulent rien dire d'autre que leur attachement au réseau et le sentiment d'un détachement croissant des politiques à leur égard ; tandis que les tutelles disent leur difficulté à s'approprier une structure jugée peu lisible à leurs yeux. Une structure dont elles peinent à justifier les coûts de fonctionnement dans la dureté des arbitrages budgétaires actuels.

Par delà ce contexte difficile, on peut – sans perdre de temps à pointer les responsabilités des uns et des autres – lister les forces et les fragilités du réseau. On remarquera que le rapport réalisé en mai 2006 par Jacques Toubon, alors Président du Gip Epra, les avait déjà identifiés pour la plupart.

Les acquis du Gip Epra

Le plus grand dénominateur commun des quelques 180 radios adhérentes du réseau est sans conteste leur **proximité** avec leurs territoires. Dans un système médiatique qui donne trop souvent aux citoyens le sentiment d'une parole en surplomb, les radios locales associatives portent la parole des habitants et favorisent son **partage** dans la cité comme aucun autre acteur.

L'autre acquis qu'il convient absolument de préserver, c'est la nature même de la production éditoriale autour de laquelle ces radios se sont rassemblées. Que l'on parle d'intégration, de cohésion sociale, de vivre ensemble, ou de politique de la ville, c'est bien de la nécessaire « **diversité** » de notre société que traite ces radios. De ses bonheurs et de ses difficultés. Sur ces sujets essentiels ignorés par les radios marchandes, il importe que ces médias puissent continuer de bénéficier d'une politique publique volontariste.

Le projet originel d'une **production en réseaux** et d'une **mutualisation** de la diffusion des œuvres est une autre richesse de l'histoire de l'EPRA. Elle valorise le travail des producteurs qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Elle démultiplie leurs audiences. Elle permet de faire respirer la diversité des territoires sur l'ensemble du réseau en croisant les angles et les points de vue. Bien pratiquée, cette mutualisation est également vertueuse en terme budgétaire. Il convient non seulement de conserver ces principes mais aussi de les améliorer.

D'autres acquis doivent être valorisés. Il faut citer la mise en œuvre d'une politique de **formation** qui a permis aux intervenants de ces radios de pouvoir s'adapter aux évolutions technologiques.

Il faut citer encore la formidable **mémoire** accumulée. Plus de 11 000 émissions pour 6000 heures de programme peuvent être proposées aujourd'hui. Un **patrimoine précieux** qu'il convient de rendre accessible aux chercheurs comme aux habitants de ces quartiers.

Il faut évoquer enfin trois aspects plus organisationnels dont les radios partenaires tiennent à dire les bienfaits :

- L'intérêt du GIP comme cadre permettant une **approche pluriannuelle des financements** publics.
- L'intérêt du GIP comme **lieu de rencontre et d'échange** avec les ministères de tutelle, permettant de dépasser parfois les querelles internes entre radios pour mieux incarner une notion de « service public local de proximité ».
- L'intérêt du GIP comme « **label** » pour garantir aux collectivités territoriales (ou au ministère de la culture via le FSER) qui soutiennent également ces radios, la qualité de leur travail.

Les fragilités du GIP Epra

Première fragilité sans doute : **le manque de visibilité**. Malgré ses vingt années d'existence, la marque GIP Epra n'est connue que des acteurs et des militants concernés. C'est un handicap majeur. Cette insuffisance de visibilité ne permet pas aux publics d'identifier les émissions qui leur sont pourtant destinées. Elle ne permet pas aux politiques de reconnaître et donc de s'approprier la démarche. Elle ne permet pas aux acteurs des radios de légitimer leur travail auprès des uns et des autres comme il conviendrait...

Autre faiblesse identifiée : **le manque de lisibilité** de la structure. Sur les quelques 180 radios adhérentes, combien contribuent réellement à la production d'émissions et de programmes ? Combien surtout diffusent les programmes mis à leur disposition ? Les outils qui ont été mis en place permettent de le savoir mais le caractère déclaratif de la mutualisation ne tue pas le doute quand il s'installe.

Troisième difficulté : **le manque d'accessibilité**. Le GIP est un outil qui a été conçu voici vingt ans pour organiser la coopération entre les responsables des radios et les pouvoirs publics. Les publics, les auditeurs, en sont les grands absents. Ils sont les sujets ou les objets des productions réalisées à leur intention, pas les acteurs.

Le bouleversement des usages engendrés par la révolution numérique oblige désormais les médias à **placer l'auditeur au centre** de leur démarche. Le public veut désormais accéder

aux programmes qu'on lui propose au moment où il le veut et sur les supports qu'il se choisit. Un public qui entend également pouvoir intervenir dans l'élaboration des programmes, soit pour donner son avis, soit pour produire lui même des contenus. Podcast, applis pour Smartphones et tablettes, réseaux sociaux, sont autant d'outils qu'il est impératif aujourd'hui proposer.

La révolution numérique a une autre conséquence majeure. Elle gomme chaque jour un peu plus les frontières entre les supports. Le Web accueille l'écrit, le son, la photo, la vidéo comme autant de nouvelles manières d'interagir avec les publics. **Les radios locales associatives ne peuvent échapper à cette évolution vers le trans-média.** Une évolution qui invite en outre à élargir les productions en réseaux aux autres médias de proximité qui sont apparus sur les territoires depuis une dizaine d'années. Lors du lancement du Gip Epra, les radios étaient les seules à incarner l'information de proximité sur les territoires, aux côtés de quelques rares journaux papier. Elles doivent désormais apprendre à réfléchir et à travailler avec tous les apports du numérique.

Un autre problème doit être évoqué : les quelques 640 radios locales associatives bénéficient depuis 1982 du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique locale qui garantit leur existence ou tout au moins leur subsistance. Ce fond est précieux. C'est lui qui garantit cette fameuse « mission de communication sociale de proximité » qui fonde l'existence de ces radios. **(On émettra ici le vœu que le FSER, ce fond essentiel attribué par le Ministère de la culture et de la communication soit « sanctuarisé ».)**

L'achat de programmes liés à l'intégration et la diversité par le Gip Epra ne relève pas de cette logique. Il n'est pas « aide à l'expression », mais « incitation à la production » sur ces thématiques. Au fil du temps et des difficultés financières rencontrées, certaines radios ont pu asseoir une partie de leur budget de fonctionnement sur la réalisation de programmes à l'intention du Gip Epra. Aucune intention maligne dans cette évolution, mais une sorte de contresens par défaut. Ces radios, mais aussi les producteurs bénéficiant des droits d'auteurs reversés par la SCAM, se trouvent ainsi en très grande difficulté depuis que les tutelles ont divisé par deux leurs subventions en 2011. Il convient donc que l'organisation qui sera mise en place pour succéder à l'Epra veille à distinguer scrupuleusement son rôle de celui du SFER pour tenter de prévenir ce genre de difficultés.

LES OBJECTIFS

Cet état des lieux rapidement brossé dessine en creux les objectifs qu'il convient d'atteindre pour relancer une politique ambitieuse en direction des radios et des médias qui œuvrent dans les quartiers populaires.

En résumé :

- ⇒ **Placer le public au cœur de la démarche.**
- ⇒ **Travailler à l'accessibilité des médias, des émissions et des programmes.**
- ⇒ **Considérer la reconnaissance du média par le public et sa visibilité, comme une exigence.**
- ⇒ **Garantir la lisibilité par une organisation la plus simple possible, facilement compréhensible de tous les acteurs.**
- ⇒ **Mutualiser les contenus.**
- ⇒ **Mutualiser les coûts de production, de diffusion et de gestion.**
- ⇒ **Mutualiser une veille technologique de qualité.**
- ⇒ **Assurer une formation adaptée.**
- ⇒ **Valoriser la mémoire et la partager.**

Et, ces objectifs étant atteints, **favoriser le portage politique fort sans lequel rien ne se fera.**

PROPOSITIONS

Les propositions faites ici, fruits des échanges passionnés et passionnants avec les acteurs concernés, visent à définir les conditions d'une nouvelle envie partagée. Celle de s'engager durablement à faire éclore la parole des territoires ; à la faire entendre ; à favoriser la création de contenus de qualité qui intéressent les habitants des quartiers populaires et leurs soient utiles.

Un dispositif simple et ambitieux qui puisse être revendiqué par les publics auxquels il s'adresse ; les éditeurs, les journalistes et les producteurs qui le feront vivre comme par les politiques qui le soutiendront.

Visibilité. Lisibilité. Accessibilité. C'est à partir de ces trois mots clés que nous avons essayé de dessiner l'architecture d'une nouvelle politique en faveur des médias de proximité.

Cette architecture s'articule autour de trois espaces :

1/Un espace institutionnel d'échange et de sélection.

2/Un espace numérique de diffusion et de production.

3/Un espace physique de mutualisation et d'innovation.

I/ La Commission Nationale « Médias de Proximité & Diversité »

L'action publique en faveur des médias associatifs de proximité est une zone grise. La priorité est de lui donner une identité et un espace de mise en débat identifiable grâce au regroupement de tous les acteurs.

Il est en effet proposé de rassembler les radios associatives qui traitent des questions de la diversité avec les autres médias associatifs locaux qui travaillent sur les mêmes objectifs. Il ne s'agit pas de diluer les identités de chaque support, mais au contraire de renforcer les synergies éditoriales sur l'ensemble des territoires. Les « grands corps fragiles » évoqués au début de ce rapport pourraient trouver ici la reconnaissance et la représentation publique qui leur fait si cruellement défaut aujourd'hui.

Parmi tous les outils existants, c'est la commission « Images de la Diversité » qui nous a semblée la plus adaptée.

Elle présente de nombreux avantages :

Elle permet de rassembler les professionnels (ici le CNC) et les personnalités qualifiées désignées par les ministères.

Elle donne un cadre pluriannuel (convention triennale) aux engagements des partenaires.

Elle offre à ces personnalités un espace identifiable de rencontre, de débat et de proposition.

Elle garantit une qualité de sélection éditoriale pertinente.

Elle bénéficie du savoir faire de l'ACSé à la quelle elle est articulée.

Last but not least. Elle est le fruit d'une procédure de création intergouvernementale qui permet aux ministères concernés d'expertiser la démarche et donc, de se l'approprier.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de créer une « **Commission Nationale Médias de Proximité & Diversité** ».

Outre sa fonction d' « Assemblée Citoyenne » des acteurs concernés, elle a pour mission d'expertiser les propositions éditoriales des médias locaux ; de les sélectionner ; de proposer et de flécher les subventions qui permettront de les réaliser. Grâce au dialogue qu'elle entretient avec les ministères de tutelle, la Commission Nationale lance également des « appels à projets » sur des événements de l'actualité prévisible qui lui semblent pertinents.

Le travail d'instruction administrative des dossiers, comme par le passé, est assuré par l'ACSé qui a ce savoir faire et qui garde la maîtrise du déclenchement de la subvention.

Hormis le FSER (nous l'avons souligné) qui doit être distingué, la Commission Nationale regroupe l'ensemble des moyens financiers attribués par les ministères à ce secteur.

Pour éviter le procès « à priori » d'un processus qui ne serait destiné qu'à masquer la baisse du niveau des subventions pour chacun. Il est proposé d'organiser la commission en collèges : Collège Radio. Collège Vidéo. Collège Papier et Numérique. Cette organisation doit permettre de reconnaître les particularités de chaque support et d'évaluer l'évolution des politiques publiques à leur endroit.

Cette commission, de 11 à 15 membres, doit également accueillir des représentants de médias professionnels reconnus intéressés par cette approche éditoriale (on pense à la PQR, France Bleu, RFI ou des « pure-player » qui inventent d'autres rapports avec le public comme Rue 89).

Elargir les partenaires publics.

Les trois ministères à l'origine de la commande de ce rapport portent prioritairement la création de cette commission. Mais en profitant de la dynamique espérée autour de ce nouveau dispositif, il est suggéré de proposer à d'autres ministères de s'y impliquer également. On pense notamment au ministère de l'éducation nationale, de celui en charge de l'innovation et de l'économie numérique, ou du ministère de l'éducation populaire et de la vie associative.

Accueillir le Mécénat privé.

Cette commission nationale enfin doit pouvoir accueillir des acteurs privés intéressés à « mécéner » ce champ d'expérimentation de la démocratie locale. Faute d'une visibilité suffisante, les acteurs économiques qui ont décidé d'associer leur image aux questions de la diversité n'ont pas encore investi les médias associatifs de proximité. Nous pensons que cette « Commission Nationale » peut les convaincre de le faire. Nous sommes surs en tous cas qu'il faut les y inviter avec détermination.

La création des prix « médias de proximité & diversité » doit pouvoir incarner très vite cette volonté. Mais, pour tenter de répondre à la réalité des besoins, nous pensons nécessaire d'explorer la possibilité de création d'un **fond de pension** adossé à la Commission qui permette aux mécènes de pouvoir s'impliquer pleinement dans la démarche.

2/ « Vu des Quartiers » le site portail proximité / diversité

Toute la production des médias de proximité soutenue par la Commission Nationale a vocation à être non seulement mutualisée sur l'ensemble de ces médias, mais aussi valorisée sur une plateforme numérique de référence.

Il est donc proposé de créer une plateforme numérique dotée d'une « marque » forte déclinable sur tous les supports et les réseaux sociaux.

Pour lui donner chair dans ce rapport, nous proposons de l'appeler **VQ « Vu des Quartiers »**. (Même si le rapporteur a une certaine affection pour cette marque, il appartiendra évidemment aux acteurs de choisir le nom qui leur conviendra le mieux...)

VQ est tout à la fois un média et un « centre ressources ».

Média, Vu des Quartiers est totalement tourné vers ses publics. Ce n'est pas un site institutionnel, ni un site « d'entre soi ». Les publics auxquels il s'adresse doivent avoir très vite la conviction que ce site est le leur. Ou, à tout le moins, qu'il est fait « pour eux ». Qu'ils peuvent interagir avec lui. Qu'ils peuvent envoyer leurs commentaires ou leurs contributions et que s'ils ont un projet éditorial, ils peuvent se rapprocher d'un des médias de proximité du réseau pour le « monter » avec leur aide et que **VQ** le diffusera s'il est de qualité.

VQ, comme tous médias, définit une ligne éditoriale à partir de laquelle il effectue ses choix. Intégration. Cohésion ou mixité sociale. Politique de la ville. Quels que soient les concepts retenus, son champ est celui de la diversité.

Il valorise en premier tous les documents et reportages sélectionnés par la Commission, mais il a également les moyens de réagir ou de faire réagir les médias partenaires sur l'actualité chaude. Il fait vivre cette actualité sur tous les supports, notamment les réseaux sociaux.

Centre de ressources, **VQ** est un outil pour tous les citoyens concernés par les questions d'intégration. On imagine (même si nous n'avons pas eu le temps d'approfondir cette hypothèse) qu'il puisse accueillir des modules de formation type CNDP sur l'apprentissage de la langue, l'accompagnement dans les démarches administratives, etc.

VQ propose les liens de tous les partenaires de la commission, mais il est aussi le portail d'accès à la **mémoire des quartiers**. Grâce à un accord avec l'INA *, il rend accessible le patrimoine du GIP EPRA dans un premier temps, puis des autres acteurs au fur et à mesure que cette mémoire des quartiers sera rassemblée et valorisée.

*** La mémoire des quartiers**

Pour répondre au troisième objet de ce rapport consacré à la mémoire du réseau Gip Epra, nous nous sommes tournés vers l'INA. Il nous semble en effet que cet acteur public majeur est le mieux à même de conserver, de valoriser et de rendre accessible le formidable patrimoine que représente les 6000 heures de programme archivées par le GIP.

L'INA (voir note jointe) est d'accord pour mettre en œuvre cette valorisation. Après expertise du fonds, avec le concours du directeur du GIP Joël Rakotomalala, l'INA estime cette mission à 50 000€. Chiffre qui nous paraît raisonnable au regard de l'enjeu.

Mais au vu de la situation globale de la mémoire de l'immigration et des quartiers populaires, nous avons demandé à l'INA s'il accepterait le principe d'une mission plus large qui permettrait de collecter ces mémoires aujourd'hui éparpillées pour les valoriser de la même manière.

Nonobstant la difficulté d'ordre psychologique de convaincre les acteurs (partis politiques, syndicats, collectivités territoriales ou associations (comme Générique)) de partager leurs mémoires, le Président Mathieu Gallet nous a donné son accord de principe. (Sous réserve bien sûr du coût de cette mission et en rappelant que l'INA n'intervient que sur l'audiovisuel et le Web).

L'enjeu est d'une telle qualité que nous croyons possible de mobiliser tous les acteurs sur cet objectif d'une véritable politique de la mémoire de l'immigration et des quartiers populaires. Nous proposons qu'une mission puisse rapidement faire des préconisations opérationnelles sur ce point. Mission qui devrait associer le SG CIV, La BNF (Les archives nationales) la CNHI (qui en est d'accord) et l'INA.

3/ Médias de proximité & Diversité. Le Lieu.

Faut-il l'appeler le « Lab » ? « la Fabrique » ? « La Pépinière » ? « La Maison des médias de proximité » ? Peu importe ! Mais il nous paraît essentiel que le dispositif de cette nouvelle politique en faveur des médias associatifs de proximité prenne également corps au travers d'un lieu.

L'idée n'est pas nouvelle. La demande non plus. Plusieurs projets ont été ébauchés qui n'ont pas vu le jour faute d'une bonne configuration astrale.

Le principe d'un pôle référent qui permette aux acteurs de l'information, de l'éducation et de la recherche de se retrouver sur les questions de la diversité tient de l'évidence.

Une évidence financière.

Mutualiser les coûts de fonctionnement, les loyers et les charges, permettrait de réorienter les économies réalisées vers la production éditoriale. (L'exemple du Gip Epra est particulièrement parlant. Si les quelques 80 000 € de loyer qu'il reverse à l'ACSÉ, propriétaire des lieux, avait été affecté à l'éditorial, le Gip aurait pu doubler son achat de programmes 2012...)

Une évidence éditoriale.

Lieu de production éditoriale multimédia, ce pôle géographique permet de mutualiser les savoirs, les savoirs faire, les informations et les réseaux dans le respect de l'identité et de la liberté éditoriale de chacun. Aux côtés de la rédaction de « Vu des Quartiers » pourraient ainsi prendre place d'autres médias de proximité qui y trouveraient intérêt. On pense à Presse & Cité, à Afriscope, et à bien d'autres...

Ce lieu doit être aussi lieu de recherche, d'innovation et de formation. Au plus simple, il permet d'employer un webmaster qui dispense son savoir faire à l'ensemble des pensionnaires et leur permet de s'adapter aux évolutions permanentes de l'ère numérique. Au plus ambitieux, il peut être la pépinière de la transition numérique et de l'innovation éditoriale des médias de proximité. Ambition qui peut convaincre les partenaires privés de l'utilité de leur implication aux côtés de ces médias.

Une évidence en termes d'image.

Le triptyque Commission Nationale / Plateforme numérique / Centre de ressources doit permettre de cristalliser la cohérence de la démarche. Si ce lieu parvient à l'incarner aux yeux du grand public et des médias nationaux, il peut prétendre à devenir l'espace de formation et de débat qui manque aujourd'hui.

En invitant les universités, les écoles de journalisme, les médias professionnels locaux et nationaux qui veulent améliorer leur connaissance sur ces problématiques à s'associer à la vie du pôle ressource, celui-ci peut devenir le trait d'union qui fait tant défaut entre ces deux univers.

Faisabilité et localisation.

Il faudra évidemment affiner ces chiffres, mais on peut estimer que la plateforme nécessaire à l'accueil de ce Pôle Ressources est de l'ordre de 400 à 500 m². L'enjeu est d'obtenir qu'il soit d'accès gracieux, ou à minima d'un loyer symbolique, pour garantir son attractivité et son économie.

Plusieurs hypothèses peuvent être étudiées :

- Dans des locaux dépendant des ministères de tutelle (à l'occasion du déménagement de l'ACSé par exemple)
- Dans des locaux dévolus à des démarches du même ordre (Les pépinières numériques développées par la Mairie de Paris ou la région IDF)
- Dans des locaux mis à disposition par une collectivité territoriale de la proche banlieue qui serait désireuse d'associer son image à cette démarche en la soutenant à son tour.

La ville de Bondy, à partir d'un projet antérieur, a confirmé auprès du rapporteur son souhait de pouvoir accueillir un tel projet. Elle précise même qu'elle est en mesure de mettre immédiatement 200m² à disposition dans un local situé près de la Mairie. Local qui accueille déjà le Bondy Blog.

Il nous semble que cette question mériterait une rapide consultation, élargie aux municipalités limitrophes de Paris en Seine Saint Denis, pour essayer de dessiner la formule « la mieux disante ».

ELEMENTS BUDGETAIRES

La lettre de mission prévoit que les propositions formulées devront être « sans impact budgétaire ». Le rapporteur a estimé que cette formule permettait à tout le moins de définir un socle plutôt qu'un plafond...

Pas question ici de rentrer dans le détail de chiffres dont nous n'avons pas la maîtrise, mais de s'arrêter sur quelques uns qui éclairent les enjeux.

Pour le Gip, les subventions 2012 ont été de l'ordre de 500 000€, ce qui a permis d'acheter pour 100 000€ de programme aux radios partenaires. On se souvient qu'en 2010, lorsque ces subventions étaient de plus du double, le GIP avait pu acheter pour 300 000€ de programme. L'ambition de ce rapport est de revenir à ce niveau de commande au sein du nouveau dispositif dès 2014. La suppression du loyer actuel de l'ACSÉ, doit déjà permettre d'atteindre la moitié de cet objectif. Le bénéfice espéré de la mutualisation, de la mise en commun de moyens et de la mobilisation de nouveaux acteurs publics et privés autour du projet doit permettre de l'atteindre en totalité.

Au préalable, il conviendra de garantir aux radios que l'année 2013 ne sera pas une année de rupture du soutien public. Il semble normal que les sommes affectées à la fermeture du Gip Epra par les tutelles n'affectent pas la politique de soutien éditorial aux programmes radiophoniques sur la diversité. Gage de confiance dans les collaborations à venir, nous demandons donc que 100 000€ puissent de nouveau être consacrés à l'achat de programme en cette année 2013. Le Gip Epra, avant de fermer ses portes au 31 décembre 2013, doit pouvoir effectuer cette sélection et cet achat avec son savoir faire.

Pour le projet global, on peut estimer le montant du premier budget mis à disposition de « la Commission Nationale Médias de Proximité & Diversité » à 2 millions d'euros. C'est peu pour une commission nationale, si on compare cette somme à celle allouées à « la commission nationale Images de la Diversité ». Mais c'est un socle à partir duquel il est possible de construire.

En 2012, l'ACSÉ a consacré 1,5 million d'euros aux médias de proximité qu'elle soutient (subvention GIP EPRA incluse).

Cette même année, le Ministère de la Culture et de la Communication a consacré 280 000€ aux médias de proximité via onze de ses DRAC. (Compte non tenu de la subvention au Gip Epra de 21 000€).

Le Ministère de l'Intérieur enfin a accordé une subvention de 65 000€.

On voit bien là qu'un objectif budgétaire estimé de 2 M€ pour accompagner une nouvelle politique en faveur des médias de proximité reste compatible avec la réalité budgétaire d'aujourd'hui.

Pour la création du site portail, il faut distinguer le coût de sa fabrication (qui pourrait justifier d'une dotation exceptionnelle) de celui de son fonctionnement.

Pour créer ex nihilo un site conforme aux objectifs cités, il faut aujourd'hui prévoir un budget de 60 à 80 000€. Il conviendra au préalable d'expertiser la remarquable plate forme d'échanges de programmes conçue par Joël Rakotomalala pour savoir si elle peut servir de base à ce site portail.

Pour le fonctionnement du site, nous proposons de démarrer avec une équipe de trois personnes : Un, une, rédacteur (trice) en chef, un journaliste web et un webmaster. Ce web master pourra être « mutualisé » ensuite avec les autres médias pensionnaires du centre de ressources.

Pour assurer le budget de fonctionnement du site, nous proposons de le corrélérer aux achats ou aux commandes réalisés par la commission. Lorsque la commission valide une proposition d'un média de proximité, la somme qu'elle accorde est répartie en deux parts (qu'il convient d'affiner) : 70 % pour le média et la réalisation du projet ; 30% pour sa diffusion sur le site portail.

L'équipe du site peut ainsi travailler avec un périmètre financier garanti en début d'année, sans avoir d'autre préoccupation que de se consacrer totalement à l'éditorial.

Précisons que la contractualisation du soutien de la commission « oblige » et non pas « invite » à remettre un produit immédiatement « mutualisable » (Le Gip Epra consacre trop de temps et d'argent à cet invisible et fastidieux travail de mise aux normes des produits proposés). Elle oblige également TOUS les médias partenaires à la diffusion des émissions labellisés par la commission.

Pour éviter d'attenter à la liberté éditoriale des médias par ce biais, on pourra s'inspirer d'une pratique des radios du Nord Pas de Calais qui oblige à une diffusion d'un quota d'émission négocié à l'avance, à choisir dans l'ensemble de la production proposée.

Deux autres aspects du débat budgétaire doivent être évoqués :

*** La SCAM**

Les radios associatives cotisent à la SACEM. La SCAM reçoit par ce biais de quoi rémunérer les droits des auteurs des programmes diffusés sur ces radios. Dans le cadre d'une négociation globale avec les radios productrices adhérentes du GIP, la SCAM reverse aux producteurs (dont l'Epra achète le programme) des droits calculés sur la zone de diffusion estimée de toutes les radios adhérentes... Pour les auteurs, c'est évidemment une belle valorisation de leur travail. En 2010 (notre point de référence haut) la SCAM a ainsi reversé 375 000€ de droits aux producteurs des « émissions Gip Epra ».

La SCAM n'a pas de lien juridique ou contractuel avec le GIP. Il en sera sans doute de même avec la nouvelle organisation. Mais il est très important d'ouvrir une discussion avec la SCAM (ses responsables en sont d'accord) pour définir le cadre qui permette de prolonger le versement de ces droits. Discussion qui devra également évoquer les cotisations qu'entraînerait la mutualisation des programmes sur le portail.

Paiement des Messages d'intérêt collectif

Les organisations professionnelles, SNRL et CNRA, regrettent que leur fonction de diffuseur ne soit pas mieux prise en compte dans leur relation avec les pouvoirs publics. Ces organisations prennent ainsi l'exemple des « messages d'intérêt général » ou « les messages d'intérêt collectif » que l'Etat réalise à destination de publics ciblés sur des questions d'éducation, de santé publique, etc.

L'Etat paye pour la diffusion de ces messages sur les grands médias. Pourquoi ne le ferait-il pas pour diffuser ces messages sur les médias associatifs de proximité, ce qui permettrait pourtant de toucher des publics ciblés ? La question de la réalité des audiences est souvent mise en avant pour justifier cette absence de prise en compte des médias de proximité par les agences médias qui travaillent pour les services ad-hoc du premier ministre.

Il nous semblerait opportun de pouvoir ouvrir une vraie discussion sur ce point avec tous les décideurs concernés.

CALENDRIER

La fermeture annoncée du Gip EPRA au 31 décembre 2013 décide du calendrier de mise en œuvre de la nouvelle organisation. Rien ne serait plus dangereux pour la dynamique du projet qu'un vide de structure entre la fin du Gip et la création de la Commission Nationale. Nous proposons donc que celle-ci voit le jour le 1 janvier 2014. C'est un calendrier serré, mais tout à fait tenable.

Parallèlement à l'instruction et au lancement de la Commission, nous proposons de lancer la rédaction du cahier des charges qui doit permettre de lancer le site portail. Il faut sans doute compter six mois entre la définition de la commande, la procédure de marché et la mise en construction du site. Si l'on veut que celui-ci soit opérationnel avant la fin du premier trimestre 2014, il convient donc de ne pas tarder.

Enfin, si les ministères valident la proposition de création d'un Pôle Ressources, il serait bien qu'un courrier puisse être adressé avant la mi-juillet aux collectivités territoriales évoquées dans ce rapport pour connaître leur éventuel intérêt à le soutenir et l'accueillir.

Il faut évoquer pour conclure le calendrier politique. Le Président François Hollande a demandé aux représentants des quartiers populaires de lui faire part de leurs propositions et de leurs priorités avant l'été. Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault a lancé une vaste réflexion intergouvernementale pour définir à l'automne la politique d'accueil et de cohésion sociale de son gouvernement.

La nouvelle politique en faveur des « médias associatifs de proximité traitant de la diversité » sera d'autant plus forte qu'elle sera appréciée comme un élément constitutif incontournable de cette réflexion.

En priant les lectrices et les lecteurs de ce rapport de lui accorder une nécessaire indulgence.

Avec confiance

Jérôme Bouvier

Le 7 juin 2013

Remerciements aux personnalités consultées pour leur attention et leurs propositions :

Radios associatives :

Loïc Chusseau. Jet FM

Farid Bouracel. News FM

Luc Magrina. Radio Radio

Patrice Berger. Radio d'Ici

Yves Defago. Radio Grille Ouverte

Joël Rakotomalala. Directeur du Gip Epra

Gilbert Andruccioli. Agora Côté d'Azur

Jean Claude Guillou. Alternative FM

Hervé Dujardin. Radio Scarpe Sensée. Président de la CNRA.

Emmanuel Boutterin. Président du SNRL.

Pierre Montel. DG SNRL

Autres Médias

Joël Ronez. Directeur des Nouveaux Médias. Radio France

Edouard Zambeaux. Producteur Périphéries sur France Inter

Nordine Nabili. Directeur du Bondy Blog

Erwan Ruty. Directeur de Ressources Urbaines. Rédacteur en chef de Presse & Cité

Farid Mebarki. Président de Presse & Cité

Moïse Gomis. Directeur d'Afriscopie. Africultures

Ministère de la Ville

Joëlle Boneu-Merckaert. Conseillère cohésion sociale

Hervé Masurel. Directeur du SG-CIV. Président du Gip Epra

Yannick Prost. SG-CIV. Sous Directeur SDIO

Stephan Ludot. SG-CIV. Responsable DESDS.

Naima Charai. ACSé. Présidente.

Laurence Girard. ACSé. Directrice.

Fadila Mehal. ACSé. Responsable Médias/Culture

Ministère de la Culture et de la Communication

Kim Pham. Conseiller audiovisuel et cinéma

Roland Husson. DGMIC. Sous Directeur

Laura Debezy. FSER. Secrétaire générale.

Elisabeth Daumas. DDAC. Chargée de mission Politique de la Ville

Ariane Salmes. DDAC. Chef du département

Emilie Nicolas. DDAC. Chef adjointe du département

Ministère de l'Intérieur

Fadela Benrabia. Conseillère asile et intégration

Patricia Renoul. Sous Directrice de la DAIC

Fabrice Jacques. Adjoint au chef de bureau. DAIC

Autres personnalités

Jacques Toubon. Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Président. Ex Président de l'EPRA

Patrice Gelinet. CSA. Membre du Conseil en charge des radios.

Hervé Rony. SCAM. Directeur

Sandrine Ferra. SCAM. Responsable du pôle Médias

Jean Michel Rodes. INA. Directeur des Collections

Foued Berahou. INA. Direction déléguée aux collections

